

Compte-rendu provisoire Conseil d'Etablissement 21 JUIN 2023

Membres siégeant avec voix délibérative :	Présents	Excusés	Remplacés
Administration :			
M. Airy QUILLERE, attaché de coopération	<u>x</u>		
Mme Anne-Laure CAMPELS	<u>x</u>		
M. Idriss RAGOUVIN	<u>x</u>		
M. Claude OULHEN	<u>x</u>		
M. Richard TEISSONNIERE	<u>x</u>		
M. Guillaume JUBLOT	<u>x</u>		
Personnels d'Enseignement :			
M. Vincent AIME	<u>x</u>		
M. Jean-Sébastien BUKOWIECKI	<u>x</u>		
Mme Stéphanie DUCORNEZ	<u>x</u>		
Mme Fanny FONTAINE	<u>x</u>		
M. FrancoisGAGNAIRE	<u>x</u>		
Personnels ATOS :			
M. Sébastien MOULIN	<u>x</u>		
Parents d'élèves :			
M. Vincent BRANCOURT-ITO	<u>x</u>		
Mme Jessica COSMAO	<u>x</u>		
Mme Célia HUGHES	<u>x</u>		
M. PF VILQUIN	<u>x</u>		
Elèves :			
Melle Aya DIABAT	<u>x</u>		
Melle Amélie ZERAH		<u>x</u>	Melle Monachon
Membres siégeant avec voix consultative :			
M. Guillaume CARIO, CDAEFE		<u>x</u>	
M. Marc-Antoine HUREAU, consul		<u>x</u>	
M. Thierry CONSIGNY, conseiller Fcs de l'étranger		<u>x</u>	
Mme Marie-José MARIE, conseillère Fcs de l'étranger		<u>x</u>	
Mme Valérie MOSCHETTI, conseillère Fcs de l'étranger		<u>x</u>	
M. François ROUSSEL, conseiller Fcs de l'étranger	<u>x</u>		
M. Arnel CAHIERRE, Président de la C.C.I.F.J		<u>x</u>	
M. Egide LE DU, vice-président du CVLC		<u>x</u>	

Ouverture de la séance à 18h15, le quorum étant atteint avec 17 votants sur 18

Ordre du jour :

1. Affaires administratives

1.1. Désignation secrétaire de séance et secrétaire adjoint : M. Teissonnière et Mme Fontaine

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 17

Arrivée de Mme Hugues à 18h18

Demande des personnels du Premier degré de traiter en premier les questions diverses. Mme la Proviseure souligne qu'il est nécessaire d'instruire les questions de l'ordre du jour, soumises au vote, avant de répondre aux différentes questions.

1.3. Adoption du PV du CE du 16 février 2023 et du PV du CE extraordinaire du 17 avril 2023

Demande d'ajouts de M. Roussel à la page 3

"Le conseiller des Français de l'étranger M. Roussel fait observer que le japonais est une langue facile à l'oral et difficile à l'écrit. Ainsi, pour la vie quotidienne, l'accent pourrait être mis sur l'oral. Par ailleurs, il s'interroge sur le risque d'élitisme excessif de la SIJ. Il rappelle que l'AEFE prône "l'excellence pour tous". Il pose la question du nombre d'élèves actuellement en section orientale et en OIB/BFI (langue japonaise)." (Il est nécessaire de sauter une ligne ensuite car on peut avoir l'impression que les trois tirets en italique sont la suite de mon intervention)

Mme la Proviseure répond que ces chiffres seront indiqués dans le compte-rendu de ce conseil d'établissement, à savoir :

Section orientale 4ème : 24 élèves ; section orientale 3ème : 22 élèves ; SIJ 2nde : 16 élèves ; SIJ 1ère : 14 élèves et SIJ Terminale : 10 élèves

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 18

2. Organisation de l'établissement

2.1. Rapport annuel d'activité de l'établissement

Mme Campels rappelle que l'on reprend la trame de l'année précédente.

Cf PJ

Pour présentation. Les dernières contributions ont été ajoutées ce jour.

RDP 1er degré : inquiétudes par rapport à la problématique du harcèlement notée dans ce rapport.

Les constats de vols à l'extérieur et certains nouveaux comportements dès le CM1 interpellent.

RDP 2nd degré : l'usage de stupéfiants et donc les actions de prévention à mener devraient apparaître.

A ce jour, aucun élève n'a été sanctionné pour usage dans l'établissement. Des sanctions ont été appliquées à certains élèves qui, à l'arrivée dans l'établissement, étaient sous l'emprise de stupéfiants.

Il faut veiller à préserver l'anonymat des élèves sanctionnés.

Il est proposé de relancer les conférences sur les conduites à risques.

Débat sur les diagrammes pages 8 et 9 (punitions et sanctions/taux d'absentéisme par niveau. Nécessité d'expliquer l'importance du 3ème trimestre aux élèves de Terminale et à leur famille (2ème phase Parcours Sup, réorientation à l'issue d'une année d'enseignement supérieur).

RDP 2nd degré : à la page 7, la formulation semble faire porter la responsabilité aux enseignants. Il souligne la nécessité de clarifier les procédures entre enseignants et vie scolaire.

M. Roussel, Conseiller des Français à l'étranger, demande quelles sanctions ont été données.

Mme Campels rappelle que la sanction de l'exclusion définitive peut être inscrite définitivement dans le dossier scolaire de l'élève.

Motifs des sanctions : faits de vol et arrivées sous l'emprise de stupéfiants. Nécessité de la preuve en fait et en preuve pour réunir un conseil de discipline (il n'y en a eu aucun cette année). Les services de police sont systématiquement informés et la direction doit, si le cas se présente, justifier dans un rapport écrit que les faits étayés contreviennent à la loi.

RDP 2nd degré : tests de détection ? Il faudrait se doter d'outils de contrôle.

Nécessité de l'accord des familles, débat possible dans les instances.

Un représentant du second degré compare le taux d'absence au lycée par rapport à la métropole, et l'on définit le taux d'absence : nombre d'heures par rapport aux heures de présence.

2.2. Actualisation du règlement intérieur des élèves

Cf PJ

Présentation des modifications au conseil d'école, au CVCL et au conseil du second degré. Le document présenté au CE recense toutes les modifications étudiées et proposées et validées par ces instances préparatoires.

RDP 2eme : page 3, "ne pas procéder à la réinscription" est-il compatible avec le droit à l'éducation ? Dans notre établissement c'est une possibilité, certes encadrée juridiquement (par exemple, des manquements graves de la part de la famille). Ces phrases figuraient dans le RI des années précédentes. La décision est le fait de la responsabilité du chef d'établissement.

page 8 : points 2-4, 2-8 règle de bienséance

A été rajoutée, l'obligation de présence lors des devoirs du samedi matin.

Pour vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 18

2.3. Structure de la rentrée 2023

Cf PJ

Pour information

Les chiffres ne sont pas définitifs.

STRUCTURE ET EFFECTIFS PRÉVISIONNELS RENTRÉE 2023

NIVEAU	DIVISION	EFFECTIF TOTAL	E/D (élèves par division)
PS	8 divisions	48	25.1
MS		56	
GS		97	
TOTAL MATERNELLE	8 divisions	201 élèves	25.1
CP	5 divisions	119	23.8
CE1	6 divisions	144	24
CE2	5 divisions	123	24,6
CM1	5 divisions	129	25.8
CM2	5 divisions	113	22.6
TOTAL ÉLÉMENTAIRE	26 divisions	628	24,1
TOTAL PRIMAIRE	34 divisions	830	24.4
6ème	5 divisions	120	24
5ème	5 divisions	130	26
4ème	5 divisions	120	24
3ème	4 divisions	106	26.5
TOTAL COLLEGE	19 divisions	476	25
2de	4 divisions	105	26.2
1ère	4 divisions	92	23
TERM	3 divisions	83	27.6
TOTAL LYCÉE	11 divisions	280	25.4
TOTAL SECONDAIRE	30 divisions	756	25.2
TOTAL ÉTABLISSEMENT	64 divisions	1585	24.8

Ce serait une évolution positive, mais subsiste la problématique des 6 divisions du CE1. On revient, avec 4,6 % d'augmentation, au taux de croissance annuelle d'avant COVID

Profil des élèves : au 30/09/22

- 1244 français dont 808 franco-japonais, 436 français et 122 franco-autres nationalités,
- 141 japonais dont 58 japono-autres sauf français,
- 131 tiers

M. Ouhlen souligne que l'établissement n'a jamais accueilli autant d'élèves.

2.4. Voyage scolaire

Cf PJ

Mme Campels présente les voyages envisagés au Primaire et au Secondaire, pour vote.

Au Primaire, pour le 1er trimestre :

- CE2 C, D, E : séjour scolaire à Nagano, en novembre 2023 pour un coût <30 000 JPY/famille

Au Secondaire :

PROJET SIMUN

- Organisé par l'IFS (école internationale de Singapour) : conférence qui rassemble des étudiants d'écoles internationales en Asie pour discuter des questions d'actualité du monde.
- SIMUN est une conférence et simulation des Nations Unies de trois jours pour les élèves du secondaire ; la conférence SIMUN est affiliée à la fondation The Hague International Model United Nations (THIMUN), et suit les mêmes procédures.
- 10 élèves de 1ère, volontaires, vont travailler sur ce projet qui se conclut par 3 jours à Singapour.
- Date : du 15/02 au 17/02
- Coût estimé : 130 000 yens par élève ; nécessité de trouver un sponsor pour compléter le financement, le règlement actuel du lycée ne permettant pas de demander plus de 100 000 yens aux familles, sauf révision de ce seuil.
- Enseignant responsable : M. Thierry

PROJET BASKET BALL

- coupe d'Asie de basket-ball du 8 au 12 Mars à Phnom Penh. Deux équipes à engager, soit 20 à 24 élèves, de la 4ème à la 1ère.
- A budgétiser
- Enseignant responsable : Mme Houillon

Mme Campels souhaite également souligner la quasi-impossibilité qui existe aujourd'hui de mener à bien les projets hors frontières du Japon en raison du plafond maximal demandé aux familles. Chaque voyage international pourrait être étudié et validé au cas par cas, avec un vote sur la participation demandée aux familles, une fois le budget totalement arrêté. Si le projet n'est pas voté en CE, il ne peut aller en CA, et c'est par ailleurs la prérogative du chef d'établissement de valider en amont un projet.

Débat sur les enjeux environnementaux, le coût supportable par les familles dans le contexte actuel, l'appel à des sponsors, la concurrence pédagogique entre enseignants, le nombre d'élèves concerné.

Les parents souhaiteraient rendre visible pour les familles le fait que la caisse de solidarité est disponible.

Un représentant du premier degré souligne aussi le risque de concurrence entre les enseignants.

M. Roussel souhaite un plafond pour protéger les familles et cite le cas de Kyoto qui ne dépasse pas 80000.

Avis sous réserve de la faisabilité matérielle et d'un budget définitif qui sera présenté au conseil d'administration :

A ce jour tous les projets doivent respecter les plafonds de 50 000 yens pour les voyages au Japon, et 100 000 yens pour l'étranger,

Nagano : 18 pour

SIMUN : 10 abstentions, 8 pour

Basket : 12 abstentions, 6 pour

2.5. Projet d'établissement

Cf PJ

RDP 1er degré : la maîtrise du français reste à prioriser et donc à mettre en premier, l'énoncé de l'axe 1 et l'ordre des sous objectifs est modifié

Pour vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 18

3. Questions diverses

Questions diverses représentants Premier Degré

Lors des CE précédents, certaines questions étaient restées sans réponse. Maintenant que l'exercice est clôturé et la fin de l'année proche, nous les posons à nouveau :

Pouvons-nous avoir un comparatif de la masse salariale des professeurs de langues pour l'année 2021/22 et pour l'année 2022/23 ?

L'année budgétaire 2022-2023 est encore en cours : le bilan financier ne s'établit qu'en fin d'exercice budgétaire et sera d'abord communiqué aux administrateurs.

2021-2022	2022-2023
61 500 000	81 800 000

Combien coûte un élève en SIA/SIJ rapporté à la masse salariale selon les niveaux ? Le même rapport pour un élève en parle et pour un élève en parcours standard ? Par exemple : 9 élèves dans certains cas pour un professeur de SIA/SIJ, est-ce rentable ? Un enseignant de français a un nombre d'élèves bien supérieur. Un enseignant de français CE1 à CM2 a également entre 5 et 11 élèves non SI ou non Parle, entre 13 et 15 quand on additionne les élèves en parcours Parle et Standard.

Pour répondre à cette question, il est nécessaire que l'exercice soit clôturé.

Quel est le coût de la SIJ ? de la SIA ? du PARLE Anglais ? du PARLE japonais ? Quelles sont les recettes réalisées pour chacun de ses parcours ? Combien d'élèves faudrait-il dans chacun de ses parcours pour qu'ils soient au moins à l'équilibre financièrement ?

Cf réponse à la question 3 : les recettes et coûts prévisionnels seront présentés d'abord aux administrateurs, à l'occasion du budget ; les coûts et recettes actuels seront présentés aux administrateurs lors du COFI.

Coût SIJ Primaire*	10 396 000	Recettes élèves SIJ Primaire**	4 920 000
Coût SIA Primaire*	20 790 000	Recettes élèves SIA Primaire**	15 120 000
Coût Parle Japonais*	6 500 000	Recettes élèves Parle japonais**	0
Coût Parle Anglais*	10 600 000	Recettes élèves Parle Anglais**	0

*uniquement coût des enseignants de langues

** uniquement recettes supplémentaires liées aux parcours spécifiques de langues

Projections 2023 2024

Coût SIJ Primaire*	8 810 000	Recettes élèves SIJ Primaire**	4 320 000
Coût SIA Primaire*	11 100 000	Recettes élèves SIA Primaire**	13 440 000
Coût Parle Japonais*	5 400 000	Recettes élèves Parle japonais**	4 620 000
Coût Parle Anglais*	11 100 000	Recettes élèves Parle Anglais**	11 100 000

On évoque le désir d'équilibrer les parcours à plus ou moins long terme.

Un représentant du premier degré souligne le coût des bâtiments et demande si les frais de scolarité le couvrent ou non. Mme Campels répond qu'il est difficile d'individualiser le profil d'un élève avec le coût de la maintenance.

FLSCO

Je souhaite que la salle de classe de l'annexe prévue à l'origine puisse être basculée pour la rentrée prochaine en salle dédiée au FLSCO. En effet, la salle originellement prévue sur les plans de l'annexe ayant « disparu au profit d'un local technique », les élèves de Flsco se sont retrouvés à devoir faire des allers-retours

quotidiens entre l'annexe et le bâtiment principal en début d'année scolaire, ce qui a posé différents problèmes dont une grosse perte de temps sur les cours. Après discussion avec la direction, la salle de thé a été aménagée en salle de classe et les cours de FLSCO y ont lieu depuis début décembre. C'est une solution qui a été opportune, mais qui, je l'espère, n'est que temporaire car bien que très agréable, cette salle présente des inconvénients pour donner des cours de français. Par exemple, il n'est pas possible de faire des affichages permanents. Nous savons déjà qu'à la rentrée scolaire, il y aura des élèves concernés par les cours de FLSCO à l'annexe puisqu'il y a une classe de CE1 et CE2 débutants cette année. Nous pouvons aussi envisager que d'autres élèves de CE et CM bénéficieront de ces cours. Il est important qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions.

La salle de thé sera réservée prioritairement aux Sections Internationales Japonaises ou Parle Japonais. Pas de chauffage ni de climatisation ni de branchement Internet dans la salle du local technique. Il est nécessaire dans un 1er temps de travailler sur les emplois du temps et l'optimisation des salles afin que le FLESCO ait lieu dans une salle de classe à l'Annexe.

ANNEXE

Des collègues attendent le matin assis sur les marches de l'Annexe avant 7h30 pour pouvoir entrer. Les personnels réitèrent leur demande d'ouvrir plus tôt.

Nécessité pour cela de modifier le contrat de la personne qui ouvre (décaler d'un quart d'heure) : cela ne lui sera pas imposé, mais cela lui sera demandé. Si accord de la personne, alors l'Annexe pourra ouvrir à 07h15.

Insonorisation des classes

Je me permets de revenir sur ce sujet précédemment abordé pour signaler la nécessité de réduire les nuisances sonores dont les enseignants et les élèves ont eu à pâtir tout au long de cette année de fonctionnement.

Faute de solution technique pour diminuer cette nuisance, les équipes de l'annexe ont travaillé à l'élaboration d'un nouvel emploi du temps en réduisant les services de récréation pour l'année 2023/24. C'est un moindre palliatif qui reste à être testé et évalué mais qui ne réduira pas totalement l'impact sonore généré par les séances d'éducation physique puisque la cour de récréation est aussi un espace sportif.

A titre de comparaison, le bâtiment principal jouit d'une isolation phonique remarquable qui avait été anticipée dans les travaux au moment de l'achat et de la rénovation de l'école. Les temps de récréation et l'utilisation de la cour pour des activités sportives ne génèrent pas (ou faiblement) de nuisance sonore dans les salles de classe.

Il est à noter également que dans l'annexe une salle de musique a été construite avec un double vitrage (ce fut une découverte pour les équipes). Ce choix décidé par la direction m'interroge car cette salle est sous utilisée et son coût d'aménagement aurait sans doute été profitable à l'équipement d'au moins 2 salles du rez-de-chaussée, niveau qui subit l'impact sonore le plus intense.

Les difficultés financières actuelles du LFIT sont un sujet important mais il importe aussi, surtout de prendre en considération les conditions d'enseignement des équipes et celles des apprentissages de nos élèves qui ont le droit à des temps de silence comme dans le bâtiment principal pour étudier sereinement sans ce parasitage extérieur qui use et altère aussi, la pédagogie.

Quel serait le coût de l'insonorisation des salles avec un aménagement progressif sur plusieurs années ?

La salle de musique était déjà équipée de double vitrage : aucune modification n'a été apportée aux fenêtres du bâtiment, les travaux pour ce faire ne pouvant être financés. Coût estimé pour le double vitrage : entre 80 et 160 millions de yens HT (en fonction de la performance et des matériaux du vitrage utilisé et des matériaux).

AED

Nous avons observé un nombre élevé d'absences parmi les AED depuis le début de l'année, ce qui entraîne des remplacements entre les AED au secondaire et ceux du primaire. Il est donc souvent arrivé qu'il n'y ait pas d'AED au secrétariat primaire.

Cela peut engendrer des problèmes dans la gestion des élèves qui ne trouvent pas leur classe, des malades, ou ceux dont le professeur est absent ou en retard. Les élèves n'ont pas encore une autonomie suffisante.

- Serait-il possible d'envisager de laisser systématiquement un AED affecté au primaire sur le site principal, assurant ainsi une meilleure continuité dans la prise en charge des élèves et une meilleure connaissance des procédures ?
- De plus, pourrait-on revoir l'organisation du service de la vie scolaire afin d'avoir des AED spécifiquement affectés à la vie scolaire primaire, en plus de ceux affectés à la vie scolaire secondaire, favorisant ainsi un suivi plus efficace et une meilleure maîtrise des procédures, ainsi qu'une collaboration renforcée avec les autres équipes (bus scolaire, périscolaire, cantine, infirmerie et équipes enseignantes) pour une gestion optimale des besoins et des situations spécifiques au primaire ?

L'absence des AED impacte indistinctement le primaire et le secondaire. Nous rappelons qu'un poste supplémentaire a été créé cette année spécifiquement pour les 15 classes de l'Annexe. Les remplacements sont organisés par le directeur qui s'assure que la Vie scolaire soit systématiquement informée pour pouvoir éventuellement s'occuper de la répartition des élèves. Autant à l'Annexe que sur le site Principal, il y a toujours un adulte, en cas d'absence ponctuelle d'un AED, qui peut renseigner un élève.

Souplesse donnée au service grâce à cette organisation.

Pour les autres questions, déjà posées, des réponses ont déjà été apportées.

CANTINE

Des enseignants du primaire souhaiteraient pouvoir participer à la commission cantine. Est-il possible de prévoir des réunions compatibles avec leurs horaires ?

La commission cantine est composée de représentants parents et non de représentants enseignants.

SIJ

Pour la rentrée 2023, la SIJ reste à nouveau avec des effectifs réduits annoncés : 6 CE1, 9 CE2, 13 CM1 et 11 CM2. Est-il viable de maintenir encore l'ouverture de cette section ? Si oui, pour combien de temps ? Nous comprenons qu'il faut du temps pour la mettre en place et la rendre attractive mais avec la situation financière du lycée actuelle est-ce toujours pertinent ? LA SIJ correspond-elle à une demande ? Finalement, le PARLE et la SI ne se font-ils pas concurrence ?

Ainsi que cela avait été annoncé lors des précédentes instances, cette question ayant déjà été posée, il est

nécessaire d'avoir encore un peu de temps pour installer la SIJ au Primaire. Une seule année d'expérience ne paraît pas suffisante. Encourager les familles à choisir la SIJ est une des missions confiées à la nouvelle coordinatrice de japonais primaire. A noter, le regroupement prévu durant 2 x 45 minutes d'élèves Parle Japonais et SIJ lorsque les effectifs le permettent.

Questions diverses représentants parents

Soutien en français

- Par expérience dans d'autres écoles internationales françaises, les enseignants semblaient mieux équipés pour soutenir les élèves dont le niveau de français était plus faible (mais ne nécessitant pas une aide FLESCO) car vivant à l'étranger et n'étant pas exposés au français autant que s'ils étaient en France. Quelles sont les solutions qui peuvent-être mises en place?

Les élèves allophones bénéficient du Flesco, dont le dispositif évoluera l'an prochain avec plus d'heures et une temporalité différente. Les élèves en difficulté, nonobstant la langue maternelle, bénéficient d'accompagnement personnalisé, de tutorat, de PPRE (programme personnalisé de réussite éducative). Les élèves dont les difficultés scolaires sont liées à un défaut de maîtrise de la langue française alors même qu'ils ne sont plus nouveaux arrivants, bénéficient de ces mêmes dispositifs, ainsi que, pour certains, d'un allongement du dispositif Flesco (qui n'a pas vocation à cibler les élèves présents depuis plusieurs années dans l'établissement). En outre, via des projets divers (prix des Incorruptibles, Nuit de la Lecture, boîtes à livres, activités théâtrales...), l'établissement propose d'autres mesures permettant d'accompagner les élèves vers la maîtrise du français.

La direction est intéressée par des retours d'expériences des parents qui ont pu expérimenter d'autres modalités d'accompagnement.

D'autres moyens peuvent être développés (pacte éducatif avec les familles).

La conférence sur le bilinguisme, jugée très intéressante, sera à nouveau proposée dès la 1ère période.

A 20h50 (2h35 de débat), conformément au règlement intérieur de l'instance, la séance est levée. Les questions restantes sont traitées par écrit.

Japonais débutant

- Une heure de japonais par semaine pour les débutants est insuffisante pour certains parents qui souhaiteraient que leurs enfants débutants acquièrent un niveau minimum pour se débrouiller dans la vie de tous les jours. Quelles solutions le LFI Tokyo peut-il proposer?

Une réflexion sur une offre complémentaire dans le cadre du périscolaire est en cours. Par ailleurs, le japonais langue du pays d'hôte sera de 1.5h semaine en 6e à la rentrée.

Jours chômés pour cause de brevet

- Un nombre de parents a manifesté leur mécontentement suite à la fermeture pendant 2 jours pour 4 classes de 3eme passant le DNB:
 - Pourquoi ceci est-il nécessaire alors qu'il y a suffisamment de place ?

- Pourquoi l'avoir fait pour le DNB et non pour les épreuves du bac dont le nombre d'élèves est relativement proche ?
- Connaissant les dates des examens depuis plusieurs mois, pourquoi avoir autant tardé pour annoncer cette fermeture à peine 2 semaines avant ?
- Comment est-ce que les heures de cours perdues vont-elles être rattrapées ?
- Est-ce que les frais de restauration seront remboursés ?
- Un nombre considérable d'heures de cours sont annulées en cette fin d'année pour permettre aux enseignants de corriger les épreuves. Ces annonces ont également l'air d'être faites à la dernière minute, perturbant les programmes à terminer/les activités prévues. Ces examens ont lieu chaque année, comment se fait-il que cela ne soit pas planifié plus en amont ? Qu'est-ce qu'il sera fait pour améliorer la communication l'année prochaine ?
- Est-ce qu'il serait possible d'organiser des activités pédagogiques à la place ?

104 candidats en 3^{ème}, avec plusieurs épreuves, et l'ensemble des enseignants du Secondaire mobilisés pour les surveillances ; 75 candidats en Terminale, avec une seule épreuve écrite en juin sur une demi-journée.

Le mois de juin est systématiquement perturbé en raison des examens. L'établissement fait le choix de maintenir les cours malgré les examens tant que cela est possible, mais cela a un impact sur les emplois du temps des classes, les enseignants étant fortement mobilisés pour les missions d'examens (surveillance, correction, passage d'oraux, commissions ...) et ces missions sont prioritaires. Les emplois du temps des classes sont réajustés quand cela est possible pour limiter les heures de permanence. Comme depuis plusieurs années, on ferme pour le DNB car cela est nécessaire pour assurer des conditions d'examens optimales aux candidats en termes d'organisation et de mobilisation des personnels. L'établissement réduit au maximum ses journées de fermeture pour raison d'examen (2 jours uniquement, ce qui implique aucune journée de fermeture pour la mise en place des salles), ce qui est très difficile à tenir pour l'établissement. Comme chaque année, quand il y a des examens, les professeurs sont mobilisés en tant que jurés, examinateurs ou surveillants, les AED également : il n'y a donc pas de personnels en nombre suffisants pour encadrer les autres classes. C'est pour cette raison, en plus des réquisitions de salles et de la nécessité de garantir un environnement calme aux candidats, que la plupart des lycées arrêtent totalement les cours avant le début des examens.

Avec l'augmentation des élèves par niveau, il est possible que, dans le futur, le lycée soit dans l'obligation de fermer également quelques jours pour la passation des examens des 1ères et Terminales, écrit et oraux, en raison de l'augmentation du nombre de salles à réquisitionner pour les examens et de professeurs à mobiliser pour la surveillance.

Nous ne connaissons les convocations des enseignants et des élèves que très tardivement. Le planning de cette année est identique à celui de l'année passée et la communication relativement semblable.

L'organisation de la correction des copies se fait en fonction de la date de réception de la liste des correcteurs et du nombre de copies théoriques (HG, maths...) et réelles (LV).

L'établissement remplace quand cela est possible. L'ensemble des enseignants du secondaire savent que le mois de juin est traditionnellement perturbé en raison des examens et leur progression tient compte de cette donnée.

Arrêt des notes

- L'arrêt des notes s'est fait le 6 juin, ce qui est très tôt pour les classes du secondaire n'ayant pas d'examens. Cela a même surpris certains enseignants qui a priori n'ont pas été informés suffisamment à l'avance, précipitant un déluge d'évaluations sur une semaine. Pourquoi est-ce que tous les niveaux doivent voir leurs notes s'arrêter aussi tôt, quasiment un mois avant la fin de l'année scolaire ?

Décision prise en conseil pédagogique, avec les enseignants. Le calendrier des opérations de fin d'année (orientation, affectation et commission d'appel, date limite de saisie de la spécialité non poursuivie en terminale pour les 1^{ère}, remontée des niveaux de positionnement sur les compétences du socle pour les 3^e...) oblige à anticiper de nombreux conseils de classe. Il est à noter que, à chaque fin de trimestre, lors de conseils de classe, les délégués parents et élèves font remonter pour des classes cette demande de ne pas concentrer les contrôles sur la dernière semaine avant l'arrêt des notes, quel que soit le moment de cet arrêt.

Commande groupée de fournitures et d'ouvrages

- Pourquoi la répartition des services (en lettres en particulier) n'a-t-elle pas été anticipée pour pouvoir établir la liste des ouvrages à acheter par les familles pour le 1^{er} juin pour que le site de LDE puisse être mis en place dans les délais prévus et conformément à l'engagement qui avait été pris au dernier CE ?

Les répartitions de services peuvent prendre du temps en raison de multiples facteurs (dont les inscriptions des élèves qui déterminent le nombre de groupes et donc les services des enseignants). Certaines équipes souhaitent arrêter cette répartition de manière définitive avant de communiquer sur les livres à acheter, ces derniers étant déterminés différemment selon les enseignants (choix pédagogique individuel et non choix pédagogique d'équipe).

Offre périscolaire au secondaire

- Très complète au premier degré, l'offre périscolaire est beaucoup plus limitée au collège et au lycée, alors que la demande est plus forte chaque année. Dans un souci d'équité et de rentabilisation des installations du lycée, l'offre pourra-t-elle être complétée et proposée à l'ensemble de nos enfants ?

Plusieurs propositions avaient été faites sur le périscolaire pour le collège et le lycée mais une seule a trouvé son public (théâtre), ainsi que celles sur les vacances scolaires. Les emplois du temps du Primaire finissent à 15h30, alors que ceux du Secondaire finissent à 17h ou 18h, ce qui rend souvent plus difficile la possibilité d'accès à une activité périscolaire. Néanmoins, une offre périscolaire plus diversifiée sera proposée à la rentrée prochaine pour le Secondaire.

Reconnaissance de résultats scolaires exceptionnels / bourse au mérite

- Existe-t-il des dispositifs de bourses au mérite pour des élèves qui auraient des résultats exceptionnels au collège ou au lycée ?

Excellence-Major est un dispositif de bourses pour les élèves qui ne sont pas français et qui poursuivent leurs études supérieures en France : bourses attribuées au mérite, sur dossier scolaire. Il n'existe pas d'autres dispositifs.

Aide à l'orientation

- Dans son aide apportée aux parents d'enfants en situation de difficultés scolaires, compte tenu du nombre croissant d'élèves bilingues franco-japonais, le LFI Tokyo ne devrait-il intégrer de façon concrète aux conseils et aux propositions faites aux familles les possibilités offertes par le système éducatif japonais ?

Dans le dialogue individuel que le lycée a avec les familles, en fonction du profil de l'élève, de ses difficultés et de ses appétences, il peut être conseillé fortement un retour ou une entrée dans le système japonais. Il est à noter que, plus on avance dans la scolarité, plus ce retour devient complexe. La majeure partie de familles refusent cette possibilité. Il est à souligner que l'établissement ne la propose que quand le lycée estime que l'élève se sent en souffrance dans le système français, voire le rejette.

Questions sur les vols

- La question du vol dans l'établissement inquiète de plus en plus de parents. Peut-on faire un point sur la fréquence des vols au sein de l'établissement et informer les parents des mesures qui sont prises pour adresser le problème?

Il y a systématiquement enquête et lorsque les coupables sont identifiés, des sanctions sont prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire de l'établissement. Régulièrement, des messages de prévention et de sensibilisation sont adressés à tous. Il est vraiment navrant de voir qu'une minorité d'élèves continuent à commettre des actes délictueux au sein de l'établissement et en dehors.

- Quelles sont les mesures prises à l'encontre des coupables?

Individualisation des peines ; cependant le vol, lorsque le coupable est reconnu, a entraîné des mesures de type sanction disciplinaire (exclusion temporaire de l'établissement par exemple).

- Les vols sont malheureusement un problème récurrent au sein de cet établissement, les parents souhaitent la mise en place de caméras de surveillances (enregistreur) dans les parties communes qui de plus est peuvent jouer un rôle significatif dans le cadre de sinistres ou d'intrusions.

La direction est totalement favorable à cette demande.

Ecole inclusive

- Il a été évoqué lors du précédent CE le projet de recruter un enseignant référent EBEP, nous voudrions savoir ou cela en est? Est-ce que cet enseignant pourrait commencer ses fonctions à la rentrée de septembre ?

Mesure qui n'a pas été budgétisée par le conseil d'administration. En revanche, l'établissement souhaite proposer une IMP (indemnité pour mission particulière) pour un enseignant référent si un enseignant déjà en poste dans l'établissement l'accepte.

Vivre ensemble

- Lors de la réunion du groupe vivre-ensemble de l'association FLT, il avait été discuté de la mise en place d'une cellule de référents (professeurs, administratif, vie scolaire) pour la prise en charge des cas de harcèlements (ou intimidation). Où en est-on?

C'est une mesure qui a été inscrite dans le projet d'établissement de l'établissement et qui sera travaillée sur l'année scolaire à venir.

Questions diverses représentants ATOS

Comment se fait-il que sur le site internet du LFIT, les noms de certains professeurs apparaissent tout le temps lors de la publication de leur projet tandis que d'autres ont juste droit à un banal "un professeur de"... ? Un peu de décence et d'équité ne ferait pas de mal.

Lorsque des personnels réalisent un projet, ils envoient au responsable communication du lycée un document avec des éléments expliquant le projet. A partir des éléments fournis par les personnels, l'article est ensuite écrit puis publié. Quand un article ne donne pas le nom d'un personnel, c'est que celui-ci ne l'a pas communiqué dans les éléments à publier (certains ne souhaitent pas voir leur nom apparaître et l'établissement respecte cette demande).

Questions diverses M. Roussel, conseiller des Français de l'étranger

1. École inclusive

Un bilan de fin d'année pourrait-il être présenté ? Quels sont les progrès réalisés cette année, et quels sont les points de difficulté restant éventuellement à surmonter ? Le Lycée pourrait-il organiser une auto-évaluation "Qualinclus" ?

- Divers documents à destination des familles et des AESH ont été rédigés et publiés sur [sur notre site](#)
 - Vade mecum LFIT inclusif,
 - Liste de professionnels de santé
 - Conventions thérapeutes
 - Modèles de convention tripartite AESH et de convention entre AESH et parent d'élèves
 - Livret d'accueil pour les AESH au LFI Tokyo
 - PAP et PPS en primaire
 - OBEP - livret d'information pour les parents sur l'aide humaine
- suivi des EBEP en primaire: 51 équipes éducatives, 16 PPS (Projet Personnalisé de scolarisation) et 20 PAP (Plan d'accompagnement personnalisé) ont été signés.
au secondaire : 4 PPS, 39 PAP, 2 PAP-EIP
- 32 élèves bénéficient de prises en charge thérapeutiques dans les locaux scolaires, dont 26 pendant le temps scolaire, par 3 orthophonistes et 1 psychomotricienne.
- La caisse de solidarité a été sollicitée et a aidé au financement de l'accompagnement par des AESH de certains élèves à besoins éducatifs particuliers lors des voyages scolaires.
- Nombre d'élèves en situation de handicap bénéficiant d'un aménagement de scolarité : 4 élèves dans le 1er degré.
- Nombre d'élèves bénéficiant d'aménagements aux épreuves d'examens : 6 au collège (DNB) et 10 en 1ère et 8 en Terminale.
- Nombre d'AESH : 12 élèves du primaire sont accompagnés, 5 au secondaire.

Une animation spécifique a été proposée à tous les AESH de l'établissement, des adresses mail professionnelles spécifiques ont été créées à leur intention.

Un tarif horaire indicatif a été proposé au consulat pour la prise en charge financière des AESH accompagnant les élèves ayant un dossier MDPH

- Un café rencontre a été organisé sur ce thème, regroupant des parents, AESH, thérapeutes et enseignants, suivi d'une enquête auprès des 34 participants
- La direction est favorable à cette auto évaluation Qualinclus sous réserve d'adhésion des enseignants.

2. Lutte contre le décrochage

Nombre de redoublements : quel est le nombre de redoublements par niveau (s'il est trop tôt pour 2023, données de 2022 : nombre de redoublements préconisés et nombre de redoublement effectivement réalisés)

Nombre d'abandons : combien d'élèves abandonnent leur scolarité au Lycée chaque année (sans départ du Japon) ? (en cours d'année ou en fin d'année scolaire)

Quels dispositifs sont en place pour la prévention du décrochage ? (utilisation des fonctionnalités de Pronote ? ...)

Au primaire : 1 maintien en maternelle (élèves en situation de handicap), 2 en CP, 1 passage anticipé du CP au CE2

Le lycée propose rarement le redoublement qui n'est pas une voie d'orientation. Certains redoublements, en 3ème et 2nde principalement, peuvent être à la demande des familles, en lieu et place d'une réorientation.

Pour 2022 :

- nombre de redoublements préconisés (hors classes de 3ème et de 2nde qui sont des paliers d'orientation) : 5
- nombre de redoublements effectifs (y compris 3ème et 2nde) : 2

Chaque année, 1 à 2 élèves abandonnent le lycée.

Les élèves en situation de décrochage sont tous suivis de manière individuelle par l'ensemble des acteurs, en particulier le professeur principal, le CPE et le personnel de direction qui suit la classe de l'élève : chaque élève en voie de décrochage a une histoire singulière et des causes propres sur lesquelles on essaye d'agir, en lien étroit avec les familles. Pronote n'est qu'un outil qui permet de comptabiliser les absences et de faire une alerte quand le décrochage commence, en général de manière insidieuse par des absences en cours.

3. Composition du public

Quelle est la composition actuelle du public du Lycée par nationalités ? (en particulier : quel est le pourcentage d'élèves franco-japonais dans les différents degrés ?) :

Cf. PV du CE

Données de septembre 2022 :

NOMBRE D'ELEVES

TOTAUX	Nombre de classes	Français	Nationaux	Etrangers Tiers	Total Elèves
Total général	61.0	1244	141	131	1516
Total niveaux homologués	61.0	1244	141	131	1516
Total niveaux non homologués	0.0	0	0	0	0
Total niveaux CNED	0.0	0	0	0	0

DETAILS

Cycle	Niveau	Nb Classes	Hom.	Cned	Français	Nationaux	Etranger Tiers	Total
Pré-élémentaire	PS	2,00	Y	N	32	3	2	37
	MS	3,00	Y	N	52	7	5	64
	GS	3,00	Y	N	64	11	12	87
	Total / Cycle	8,0			148	21	19	188
Elémentaire	CP	6,00	Y	N	122	7	13	142
	CE1	5,00	Y	N	98	10	9	117
	CE2	5,00	Y	N	104	10	11	125
	CM1	5,00	Y	N	92	9	10	111
	CM2	5,00	Y	N	102	11	9	122
	Total / Cycle	26,0			518	47	52	617
Collège	6EME	5,00	Y	N	96	15	8	119
	5EME	5,00	Y	N	108	10	5	123
	4EME	4,00	Y	N	84	11	10	105
	3EME	4,00	Y	N	79	13	13	105
	Total / Cycle	18,0			367	49	36	452
Lycée	SEC	3,00	Y	N	79	10	6	95
	PREM	3,00	Y	N	74	6	9	89
	TERM	3,00	Y	N	58	8	9	75
	Total / Cycle	9,0			211	24	24	259
Total		61.0			1244 (82.06%)	141 (9.30%)	131 (8.64%)	1516

Questions diverses représentants Second Degré (hors délais, réponse écrite)

1. Sur les examens de juin 2023 :

1.1. Est-il normal voire légal que les élèves reçoivent leur convocation du jour pour le lendemain ? Cela peut générer beaucoup de stress.

Les familles et les élèves sont informés depuis décembre de la période de passation du grand oral et des oraux de français.

Plusieurs mails ont été envoyés pour rappeler le calendrier des épreuves des mois de mai et juin.

Les convocations pour l'écrit ont été distribuées plusieurs semaines avant avec rappel de la semaine des oraux.

Le planning de passage a été diffusé en amont de la distribution de la convocation (ex. EAF : planning aux familles et élèves le 9 juin pour passage le 21 juin / ex: Grand oral : planning diffusé le 8 juin pour passage le 14 juin)

Nous sommes nous même dépendant du planning de la coordination de Singapour (nom des examinateurs, composition des jurys, nombre de jour de mobilisation des examinateurs) et de l'organisation en interne de multiples autres épreuves.

1.2. Peut-on anticiper l'an prochain les surveillances pour que les professeurs puissent s'organiser ?

Les convocations pour les surveillances ont été envoyées dans des délais relativement semblables aux années précédentes. Les missions d'examens sont prioritaires sur toutes les autres et l'ensemble des enseignants est susceptible d'être mobilisé à tout moment pour cela.

Ex : convocation surveillance DNB : envoyé le 9 juin pour épreuves le 19 juin (10 jours avant, principalement sur les horaires habituellement travaillés): mail préalable le 5 juin pour informer de la surveillance à venir.

Ex : convocation bac philo : envoyé le 31 mai pour épreuve le 13 juin (14 jours avant).

1.3. Pourrait-on consulter les personnels enseignants pour organiser un GO Blanc ?

Cela a été fait en conseil pédagogique en début d'année (programmation des examens blancs) puis dans un second CP pour préciser l'organisation (nombre de jours, constitution des jurys, fiche questions) . Hors CP, certains enseignants ont ensuite demandé à ce que cela se fasse uniquement sur les heures d'enseignement de spécialité.

1.4. Pourrait-on consacrer un vrai temps de concertation (banalisation d'heures de cours) pour que les équipes puissent faire des propositions qui allègent la charge de travail effectuée par les personnels en première ligne de feu (surveillants, jurys, service technique, direction).

L'organisation d'examens relève de la seule responsabilité du chef de centre : il n'y aura pas d'heures banalisées pour cela. Cependant, nous tenons systématiquement compte des retours effectués. L'organisation actuelle tient compte prioritairement des consignes du bureau des examens (DEC) et ce qui est demandé aux surveillants d'épreuves entrent dans leurs prérogatives (distributions des copies, lectures des consignes, appel, émargement, surveillance active, retour des copies).

Un travail d'explication est fait préalablement soit par mail (diffusion des consignes en amont et de l'ensemble des documents relatifs à l'épreuve : PV, consignes, affichage, listes...) soit directement avec chaque surveillant à chaque épreuve (déroulé, inventaire des documents importants, besoins, pause ...).

2. Pourrait-on mieux communiquer à l'avenir pour des événements comme la finale de l'équipe de football des filles de l'AS, et qui est passée inaperçue.

Le lycée communique sur ce qui est porté à sa connaissance.

3. Règlement intérieur des élèves :

3.1. Peut-on inclure la nécessité pour les élèves de porter des tenues adéquates durant les TP de physique-chimie ?

3.2.

- P6 : « La consommation de boissons et de nourriture est strictement limitée aux restaurants scolaires, aux cours de récréations et aux espaces lycéens (en-cas uniquement). Pour des raisons de bienséance et d'hygiène, les élèves devront ranger leurs en-cas et leurs boissons dans leurs sacs lors de leurs déplacements dans les locaux (bâtiment et espaces extérieurs) » : quand il fait chaud, les élèves peuvent-ils boire en cours ?

- P10 : restera-t-on sur les numéros des élèves ? On a tous vu à quel point cela marchait bien, notamment en terminale. Pourquoi chaque enseignant ne s'occupe-t-il pas des élèves de son groupe et l'affaire est réglée ?

Questions traitées pendant le CE

4. ADN : très difficile à gérer pour les équipes, aucun suivi possible.

L'ensemble des documents de suivi ont été communiqués aux professeurs principaux (calendrier prévisionnel de présence des élèves, dates d'arrivée et de départ, fiche pédagogique, identifiants session et pronote).

La liste des élèves arrivants a été communiquée avant chaque période ; les élèves ont été à chaque fois accueillis par le référent ADN (edt, information pp, identifiants) et la Vie scolaire (visite, manuels, chromebook...).

Nous avons eu des modifications (période de vacances durant la mobilité, demande de prolongation, retour anticipé, modification des dates - coût du billet d'avion -, difficultés à obtenir un visa, arrivée sans prévenir...) qui ont influé sur la présence des élèves et le suivi. La commission ADN AEFE de l'année prochaine fera évoluer nos pratiques à la lueur des contraintes rencontrées sur ce nouveau dispositif dans l'établissement.

Le retour d'expérience des élèves (partants ou arrivants) est très positif majoritairement.

5. Arrêt des notes : pourrait-il être moins précoce l'an prochain ?

Cela ne sera pas possible sur certains niveaux (de la 3ème à la terminale) en raison des contraintes calendaires (procédures d'orientation et d'affectation ; livrets). Le calendrier a été adapté quand cela était nécessaire.

6. Suivi des élèves : peut-on mieux accompagner les élèves ? Notamment cette année, ceux de Seconde.

Le professeur principal reste le référent dans le suivi des élèves. S'y ajoutent des personnes ressources (PRIO, PERDIR, CPE), des ressources (sur le site du lycée, visioconférences) et des dispositifs complémentaires (présentation des spécialités, forum des formations et des métiers, stage... mais aussi, heures de soutien par des professeurs volontaires, tutorat, AP...).

7. PAP/PAI/PPRE : pourrait-on faire un bilan de fin d'année ? Pas de réflexion.

cf. supra, ainsi que Rapport d'activité de l'établissement

8. Conseil pédagogique : pourrait-on réfléchir à recomposer ce conseil, avec un PP de chaque niveau, pas seulement les coordonnateurs de discipline.

Cela sera proposé pour la composition du conseil pédagogique de l'an prochain